

Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI) Convention d'application 2026

Entre les soussignés :

Grand Chambéry, représenté par son Président Monsieur Thierry Repentin dûment habilité par délibération n° **0XX** - du 18 décembre 2025, d'une part,

Et

Le CISALB représenté par sa Présidente Madame Marie-Claire Barbier dûment habilité par délibération n° **0XX-25** du 10 décembre 2025, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La convention d'application est annuelle et permet de définir les objectifs et les moyens financiers affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI.

Cette convention porte sur les objectifs à réaliser et les crédits alloués par Grand Chambéry pour l'année 2026.

Article 2 : les objectifs à atteindre en 2026

FONCTIONNEMENT

- Les travaux d'entretien définis dans le plan de gestion des rivières,
- L'entretien de certaines zones humides,

Fonctionnement	Budget HT CISALB	Participation HT de Grand Chambéry	Participation TTC de Grand Chambéry
Dépenses mutualisées	530 000 €	138 622 €	140 930 €
Dépenses mutualisées entre Grand Chambéry et Grand Lac	7 000 €	3 500 €	4 200 €
Dépenses Grand Chambéry	536 020 €	536 020 €	590 520 €
Total	973 020 €	678 142 €	735 650 €

En fonctionnement, les subventions escomptées s'élèvent à 4 900 €. Toutes les subventions perçues seront reversées à Grand Chambéry. La participation de Grand Chambéry est donc sans déduction des subventions.

Une seule particularité en fonctionnement, pour les dépenses mutualisées avec tous les membres du CISALB (6 EPCI), les subventions sont déduites des participations de chaque membre.

INVESTISSEMENT

En investissement, les subventions escomptées s'élèvent à 122 270 €.

Investissement	Participation HT de Grand Chambéry	Participation TTC de Grand Chambéry
Etudes et travaux SE6	27 500 €	33 000 €
Modernisation des stations de mesures	24 000 €	28 800 €
Travaux Leysse aval – 2 ^{ème} partie	110 560 €	132 672 €
Les petits travaux hydrauliques	16 000 €	19 200 €
Remplacement matériel	8 350 €	10 020 €
Maîtrise d'œuvre et travaux zones humides	50 000 €	60 000 €
Négociation foncière zones humides	5 000 €	6 000 €
Travaux bras de décharge	7 500 €	9 000 €
Plantations – trame turquoise	10 000 €	12 000 €
Etudes et travaux Nant Bruyant	50 000 €	60 000 €
TOTAL	308 910 €	370 692 €

Article 3 : modalités de répartition des dépenses relatives au foncier

Conventions de gestion

La recherche des propriétaires, les négociations et les signatures des conventions de gestion sont gérées par le CISALB. Les conventions sont établies au nom du CISALB. Ce dernier en assure le suivi et le renouvellement si nécessaire.

Toutes les éventuelles dépenses liées aux conventions de gestion sont prises en charge par le CISALB.

Acquisitions foncières

Les acquisitions foncières et les frais associés (prestataires fonciers pour les négociations, frais liés aux procédures d'expropriation, frais de géomètres, frais notariés ou frais liés à la rédaction d'actes administratifs notamment) sont à la charge de Grand Chambéry. Le CISALB fournit annuellement à Grand Chambéry un budget prévisionnel des dépenses à venir portant sur les acquisitions envisagées selon les projets, en incluant l'ensemble des frais (foncier, frais de géomètres, frais d'acte, etc).

- Les négociations foncières sont gérées par le CISALB qui met en œuvre les moyens adaptés (soit en interne, soit par l'intermédiaire de prestataires fonciers) et en organise les modalités. Cette phase de négociations foncières se clôture par la signature d'une promesse de vente.
- Dans la suite de la signature des promesses de vente, les acquisitions foncières sont prises en charges par Grand Chambéry autant d'un point de vue financier que d'un point de vue administratif en coordination avec le prestataire foncier si nécessaire.

Entretien des parcelles acquises par Grand Chambéry

L'entretien et la surveillance des parcelles acquises à la demande du CISALB relèvent de sa compétence. Ce dernier en assure la charge administrative et financière.

Fait à Chambéry, le

Pour Grand Chambéry,
Thierry Repentin
Président

Pour le CISALB,
Marie-Claire Barbier
Présidente